



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2313-1, M 3313-1 et L 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part la loi NOTRE du 7 Août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La commune compte un budget principal et trois budgets annexes : Eau, Assainissement et Intervention Economique

Le budget 2020 a été bâti avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau ni la qualité des services
- De ne pas augmenter la fiscalité
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2019.

A. Les orientations et projets municipaux pour l'année 2020

En raison des contraintes budgétaires et des dépenses supplémentaires occasionnées par la crise sanitaire, le budget principal de la commune est légèrement en hausse pour les dépenses de gestion courante.

➤ Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Comptant sur la stabilité des dotations de l'Etat et la compensation de la taxe d'habitation, le conseil municipal a maintenu les taux d'imposition décidés en 2019 et poursuit sa démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

- Gestion maîtrisée de la masse salariale
- Mise en concurrence des prestataires et négociation systématique des prix (achats, travaux, services etc..)
- Volonté de maintenir l'attractivité par le biais d'animations associatives (subvention aux associations) et les hébergements touristiques.

➤ Optimisation des recettes de fonctionnement

- Produit de la fiscalité

Pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2020 (hors actualisation des bases décidée par l'Etat)

- Produits des services



Les produits des services (scolaires et périscolaires) et loyers des immeubles restent stables malgré une exonération de loyers décidée par le conseil municipal pour venir en aide aux commerçants qui ont connu une baisse d'activité en raison de la pandémie.

B – Les chiffres clés des budgets

I - Budget principal

Ce budget d'un montant global de 1 952 563 € s'équilibre tant en section de fonctionnement qu'en investissement comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 335 436 €
- Section d'investissement : 617 127 €

Peu d'investissements en 2020, en comparaison à l'exercice écoulé en raison du renouvellement du conseil municipal et du vote tardif du budget, compte-tenu de l'effet COVID 19 :

- 1. Immobilisations incorporelles (études pour la rénovation de la salle des fêtes et extension de la micro crèche)**
- 2. Immobilisations corporelles (acquisitions – installations, aménagements de constructions)**
 - a. Acquisition d'un bâtiment de rapport (84 000 €)
 - b. Réfection éclairage public (91 000 €)
 - c. Réfection de la façade de la mairie (dernière tranche) (35 000 €)
 - d. Acquisition de matériel et outillage divers (10 000 €)
 - e. Reprise propriété du SIAT (Aménagement Touristique) : (20 000 €)

3. Emprunts et dettes

Suite à l'emprunt contracté en 2017 pour financer les travaux du centre de secours, le remboursement du capital d'emprunt s'élève à 102 505 €

II – Budgets annexes

1. Eau Potable

Ce budget d'un montant global de 496 835,20 € s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 190 598 €
- Section d'investissement : 306 237,20 €

Les charges et produits de fonctionnement sont en légère augmentation compte-tenu de la faible progression du volume d'eau vendu (68 940 en 2019 - 66 932 m³ en 2018 –). Le prix du m³ est maintenu à 0,89 €.

Les investissements en 2020 :

- Les mesures de confinement prises pour la lutte contre la pandémie ont occasionné un retard pour la restitution de l'étude patrimoniale et l'élaboration d'un schéma directeur. De ce fait, les crédits budgétaires portent sur le solde des honoraires dûs au bureau d'étude SEURECA (14 569 €) et 240 000 € sont inscrits en prévision des travaux de renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable.

Selon l'étude effectuée, les scénarii élaborés proposent un renouvellement des réseaux de 1 à 2 % par an sur une première tranche de 10 ans.



Ces investissements nécessiteront un recours à l'emprunt et auront très vraisemblablement un impact sur le prix de l'eau.

2. Assainissement

Ce budget d'un montant global de 635 982,43 € s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 184 369,64 €
- Section d'investissement : 430 057,79 €

La section de fonctionnement fait apparaître une baisse par rapport à l'exercice 2019 (232 700 € en 2019, soit - 20,77%) due essentiellement à la diminution de l'excédent de fonctionnement reporté (90 719,64 en 2020 contre 139 153 € en 2019).

Les investissements en 2020

- solde l'une étude patrimoniale et élaboration d'un schéma directeur pour identifier les besoins et programmer les investissements à venir (30 000 €).
- Programmation de travaux de rénovation de réseaux

3. Intervention Economique

Ce budget d'un montant global de 92 647,96 € s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement et retrace la comptabilité inhérente aux bâtiments commerciaux en location (boucherie, atelier relais, micro crèche).

- La section de fonctionnement s'élève à 45 413,11 € et malgré des recettes encaissées en 2019 (52 331 €), supérieures aux prévisions (46 628 €).

Cette modération des crédits inscrits s'explique par l'exonération de loyers décidée par le conseil municipal, pour venir en aide aux commerçants qui ont connu une perte d'activité durant la crise sanitaire.

- Les charges à caractère général subissent de ce fait une diminution de 40 %.

Il est à noter que le prêt contracté en 2010 pour l'aménagement de la boucherie et dont l'annuité est de 10 460 € se termine en 2020.

- La section d'investissement : 47 234,85 € comprend principalement en dépenses
 - o Le remboursement du capital d'emprunt (10 260 €)
 - o La réfection et/ou l'aménagement des bâtiments

Les recettes sont assurées par de l'autofinancement.

Malgré les contraintes budgétaires constantes, la municipalité maintient sa volonté d'investir sur des projets contribuant au dynamisme de la commune. La recherche accrue de financements extérieurs, la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui assure l'autofinancement, permettent l'investissement en limitant le recours à l'emprunt.
